# Concours d’écriture de nouvelles en Éducation Prioritaire Édition 2025

****



**Où ?** Académie de Nantes #concours #maitrisedelalangue



****

**Quand ?** Année 2024-2025



**Catégorie** : concours académique

Le concours d’écriture de nouvelles en éducation prioritaire existe depuis la rentrée 2016. Il s’adresse aux classes de cycle 3 et de cycle 4. Et, depuis 2022, il concerne aussi outre les réseaux d’Éducation prioritaire de l’académie de Nantes, les collèges bénéficiant d’un Contrat Local d’Accompagnement (CLA).

Il s’agit pour les élèves de produire, individuellement ou collectivement, dans le cours ordinaire de la classe, accompagnés par leur professeur, la suite *d’un incipit* offert par un écrivain. Le jury établit un palmarès en s’appuyant sur la lecture des productions et les avis d’une « classe -jury » Les élèves de cette classe volontaire, lisent les nouvelles, établissent des critères de sélection et proposent un classement.

Pour la session 2025, c’est l’autrice, Sophie de Mullenheim qui nous a fait l’honneur de s’associer à cette action en faveur de l’écriture en proposant l’incipit.

Sophie de Mullenheim est une autrice nantaise de littérature jeunesse, connue notamment pour ses romans historiques. Son roman « Joséphine Baker, résiste ! » est lauréat du Prix du roman historique jeunesse des Rendez-vous de l’Histoire 2024 à Blois.

Le jury a reçu cette année 136 nouvelles et a distingué les élèves des classes suivantes :

1er prix – cycle 3 - École élémentaire Badinter, LAVAL, CM1-CM2

2ème prix – cycle 3 - Collège Tiraqueau, FONTENAY-LE-COMTE, 6ème

3ème prix – cycle 3 - École Paul Éluard Sablonnières, LE MANS, CM1-CM2

1er prix – cycle 4 - Collège Les Colliberts, SAINT-MICHEL-EN-L’HERM, 4B

2ème prix – cycle 4 - Collège Alain Gerbault, LAVAL, 3ème

3ème prix – cycle 4 - Collège Les Colliberts, SAINT-MICHEL-EN-L’HERM, 4A

Prix spécial du jury : Collège Tiraqueau, FONTENAY-LE-COMTE, 5ème

FÉLICITATIONS AUX ÉLÈVES !

MERCI AUX PROFESSEURS QUI LES ONT ACCOMPAGNÉS !

Auteur : Annie Zentilin (IA-IPR référente de l’Education Prioritaire)